

[Texte]

Monsieur Finet, n'est-il pas vrai que vous ne payez pas de taxe fédérale de vente de 13.5 p. 100, que vous ne payez pas la taxe de 11 p. 100 sur les télécommunications et que vous ne payez pas la taxe 9 p. 100 sur les matériaux de construction.

M. Finet: On paie en partie.

M. Hanna: Hydro-Québec est assujettie aux mêmes taxes que n'importe quelle autre entreprise. Cependant, notre structure de coûts est telle qu'en 1989, par exemple, alors qu'on a eu des dépenses de 5 milliards de dollars, près de la moitié de ces dépenses, soit des intérêts et pertes de change, n'était pas assujettis à une taxe fédérale. Il y a un autre milliard de dollars pour la main-d'oeuvre; on ne paie pas de taxe sur notre main-d'oeuvre. Il y a près de 600 millions de dollars pour l'amortissement; on ne paie pas de taxe sur notre amortissement.

M. Della Noce: Mais est-ce que vous la payez sur les matériaux de construction?

M. Hanna: Oui.

M. Della Noce: Sur les télécommunications?

M. Hanna: Oui, on la paie en grande partie. On est cependant exemptés pour certains équipements reliés à la production.

M. Della Noce: Monsieur Finet, l'UPA m'a envoyé un communiqué dans lequel elle accuse Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs d'électricité pour les producteurs en serre de 66 p. 100 à 111 p. 100. Est-ce attribuable à la TPS?

M. Finet: Monsieur le président, il n'y a absolument aucun rapport entre la hausse imposée aux producteurs en serre et l'application de la TPS. Cependant, puisque vous ouvrez la porte sur ce chapitre, je suis obligé de vous donner un minimum d'information.

• 1745

Les cultivateurs en serre se plaignent de perdre un avantage qu'ils ont eu, comme beaucoup d'autres clients au Québec à qui on a vendu de la bi-énergie en période de surplus d'électricité, à des taux en-dessous des prix du pétrole, pour substituer l'électricité au pétrole.

Tous ces clients ont apprécié grandement cela, mais on leur a demandé de revenir temporairement à l'huile pour l'année 1990 parce qu'on a un problème d'hydro-électricité. Il y a moins d'eau dans les barrages; dame nature a été moins généreuse au cours des dernières années.

Cependant, plusieurs des cultivateurs en serre à qui on avait vendu de la bi-énergie pour des fins de chauffage ont eu aussi droit à un autre petit privilège, celui d'ajouter l'éclairage artificiel. Lorsqu'on leur a demandé de se retirer pour une période d'une année, il leur a été impossible de se retirer pour la partie de l'éclairage. On a alors fait un compromis. On leur a dit: On vous ramène tout simplement au niveau de nos coûts de fourniture.

Lorsque vous avez fait un cadeau à quelqu'un pendant des années et que vous lui dites que vous ne pouvez plus lui faire ce cadeau pendant un an, cela fait mal. Ils disent: Est-ce que tu ne pourrais pas continuer à me donner ton cadeau? J'aimais cela. Je regrette, mais on ne peut pas continuer temporairement.

Le président suppléant (M. Fontaine): Monsieur Hanna, je vous remercie beaucoup de ces explications. Je remercie tous les représentants d'Hydro-Québec pour leur témoignage devant le Comité.

[Traduction]

Mr. Finet, is it not true that you do not pay the 13.5% federal sales tax, that you do not pay the 11% tax on telecommunications and that you do not pay the 9% tax on construction materials?

Mr. Finet: We do pay some tax.

Mr. Hanna: Quebec Hydro is subject to the same taxes as any other company. However, our cost structure is such that, in 1989, for example, although our expenditures totalled \$5 billion, almost half of them, namely interest and exchange rate losses, were not subject to federal tax. There is another billion dollars for labour; we do not pay tax on our labour. There is almost \$600 million for depreciation; depreciation is not taxed either.

Mr. Della Noce: But do you pay tax on construction materials?

Mr. Hanna: Yes.

Mr. Della Noce: On telecommunications?

Mr. Hanna: Yes, to a large extent. However, we do receive exemptions for some production equipment.

Mr. Della Noce: Mr. Finet, the UPA sent me a copy of a news release accusing Quebec Hydro of increasing its electricity rates for greenhouse producers by 66% to 111%. Is that because of the GST?

Mr. Finet: Mr. Chairman, the increase in rates for greenhouse producers and the implementation of the GST are completely unrelated. However, since you have raised the issue, I must provide you with a modicum of information.

The greenhouse producers are complaining because they have lost an advantage they previously had, like many other Quebec customers to whom we sold dual energy during surplus periods, at rates lower than the price of oil, in order to substitute electricity for oil.

All those customers greatly appreciated the program, but we asked them to go back to oil temporarily during 1990, because we are having a problem with our hydro-electricity. There is less water in the dams; Mother Nature has been less generous in recent years.

However, several of the greenhouse producers to whom we sold dual energy for heating purposes had also been treated to another little privilege, that of adding on artificial lighting. When we asked them to withdraw for a one-year period, they found it impossible to do so for the lighting part. So, we arrived at a compromise. We told them: We will simply supply you at cost.

When you have given somebody a gift for years and you tell him that you are going to have to stop for a year, it hurts. The person will say: Why could you not keep giving me my gift? I liked it. I am sorry, but we have to stop temporarily.

The Acting Chairman (Mr. Fontaine): Thank you very much for those explanations, Mr. Hanna. I would like to thank all the representatives of Hydro Quebec for their testimony before the Committee.